LE MONTJOIE

Le petit journal de notre municipalité
JUIN 2018

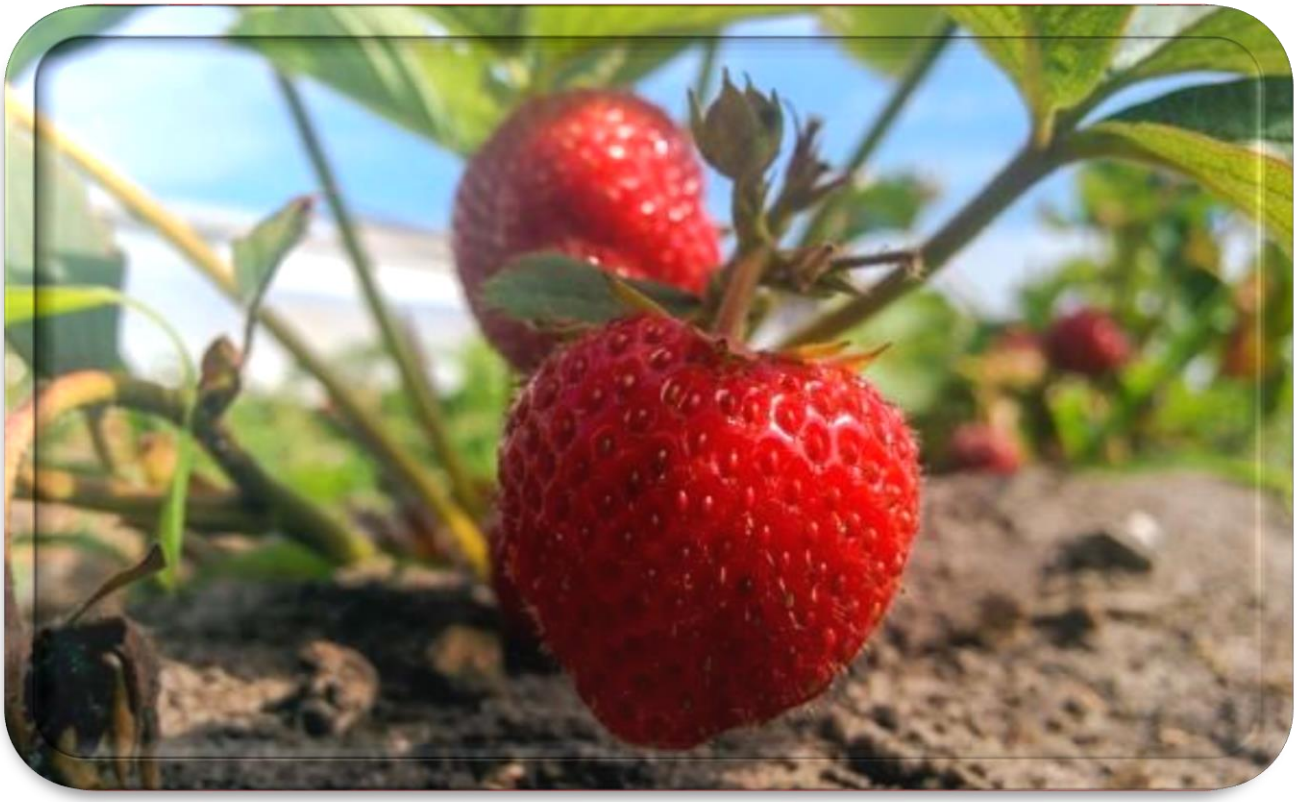

Le bureau sera fermé
le 25 juin pour la Fête Nationale
et le 2 juillet pour la Fête du Canada.

HÔTEL DE VILLE

1425, Route 340,
Saint-Télesphore QC J0P 1Y0
Téléphone (450) 269-2999
Télécopieur (450) 269-2257
st-telesphore@xittel.ca

Lors de panne d'électricité, vous pouvez joindre la Municipalité aux numéros 450-269-3247 ou 450-269-2257

HEURES D'OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE - SAISON ESTIVALE

du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Vendredi de 8h00 à 12h00 **PM fermé**

TABLE DES MATIÈRES

Affaires municipales	2
Loisirs, culture et vie communautaire	3
Sécurité incendie	4
Sécurité civile	6
Hygiène du milieu Protection de l'environnement	8
Urbanisme, zonage et mise en valeur du territoire	11
Calendrier	12

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK
Facebook.com/saint-telesphore
ou sur notre site Web
au www.saint-telesphore.com

MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

MOT DU MAIRE

Enfin le beau temps est arrivé!

Souper des bénévoles
Encore une fois, je tiens à remercier tous nos bénévoles pour leur implication auprès de notre communauté et plus particulièrement Madame Colette Vincent Leblanc pour ses 30 ans de dévouement auprès de l'Office municipal d'habitation de Saint-Télesphore.

Distribution d'arbres
Encore cette année, la distribution de jeunes arbres a été un franc succès. Merci à tous les bénévoles. Ces arbres sont une gracieuseté du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en collaboration avec le Club 4H.

« PROJET PLANTONS ENSEMBLE »
Le 26 mai dernier, lors du projet « PLANTONS ENSEMBLE » de notre députée et Ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, Madame Lucie Charlebois, la Municipalité a procédé à la plantation d'une haie sur la rue du Centenaire, au bout du stationnement de l'Église. Cet ajout s'inscrit dans le cadre de la Sécurité routière du développement résidentiel situé derrière le parc André-Leblanc et contribue à l'embellissement de notre Municipalité et de notre environnement.

Congrès des MRC
Au début juin, j'ai assisté à l'assemblée des MRC de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM). Cette assemblée permet d'analyser plusieurs enjeux d'intérêt pour les MRC et, par conséquent, pour les municipalités.

Attention à nos enfants
La fin des classes arrive à grand pas et les enfants seront plus nombreux pour jouer à l'extérieur, soyez prudents lors de vos déplacements.

Profitez bien de ce début d'été !

Yvon Bériault , maire

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine séance du conseil se tiendra le 10 juillet prochain. Tous les citoyens sont les bienvenus. Après la séance, vous êtes invités à échanger avec les membres du conseil sur des sujets qui vous tiennent à cœur.

COMPTES DE TAXES
PROCHAINE ÉCHÉANCE LE 6 JUILLET 2018

Modes de paiement :

- Institutions financières
- Par la poste
- Comptoir de l'hôtel de Ville (chèque, comptant, débit)
- Chute à lettres de l'hôtel de ville

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

La Municipalité est à la recherche de bénévoles.

- Pour l'Organisme des terrains de jeux (OTJ). L'OTJ s'occupe principalement des activités reliées à la vie communautaire tel les loisirs, les danses pour les jeunes, les fêtes familiales.
- Pour la bibliothèque.

Pour toute personne intéressée, communiquez au 450-269-2999.

HORAIRE DU CHALET DES LOISIRS

Parc André-Leblanc
1600, chemin Saint-Télesphore

Le chalet des loisirs est ouvert depuis le 11 mai 2018 et ce, jusqu'au 8 octobre 2018 inclusivement.

L'horaire du chalet s'établit comme suit :
Semaine : de 7 h à 22 h
Fin de semaine : de 9 h à 22 h.

L'horaire de la fin de semaine s'applique lors de congés fériés. Le 25 juin et le 2 juillet sont considérés comme des congés fériés.

Cependant, pendant la période scolaire, le chalet ferme à 21 h au lieu de 22 h.

REPAS PARTAGÉS

Les repas partagés feront relâche durant l'été.
Ils seront de retour le 12 septembre au Centre communautaire de Saint-Télesphore.

Bon été à tous les bénévoles impliqués et participants!

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque fera relâche pour l'été et sera de retour le 12 septembre 2018

Bon été à tous les bénévoles impliqués, lecteurs et lectrices.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE NOUVELLE-LONGUEUIL (SHGNL) Fondée le 22 avril 2004

Les Coteaux, Rivière-Beaudette, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore et Saint-Zotique

Jeudi le 14 juin 2018, il y aura l'assemblée générale annuelle de la Société d'histoire et de généalogie Nouvelle-Longueuil.

Elle se tiendra à la salle communautaire de Saint-Télesphore, à 19h30. 1425 Route 340.

Avant l'assemblée, il y aura une causerie de M. Jean-Luc Brazeau sur l'histoire de ce magnifique village et de sa desserte, Dalhousie.

Bienvenue à tous et toutes !
L'entrée est gratuite.

FEUX À CIEL OUVERT

Vous devez **aviser** le Service de sécurité incendie lorsque vous décidez de faire un feu à ciel ouvert et **obtenir un permis de brûlage**.

Par contre, vous devez respecter l'indicateur de la SOPFEU **même** si vous détenez un permis.

Pour toutes questions, communiquez avec le directeur du Service de sécurité Incendie, monsieur Marc-André Dubé, au 450-802-2468.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 291-09 SUR LES NUISANCES

Article 30 *"Fumée nuisible"*

Constitue une nuisance et est prohibé le fait, par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble, d'allumer, de faire allumer ou de permettre que soit allumé un feu de quelque genre que ce soit dont la fumée et les cendres se répandent sur la propriété d'autrui.

SOPFEU

Le danger d'incendie de la SOPFEU est un bon indicateur.
Voici comment adapter votre comportement en fonction de chaque niveau.

- **BAS** : C'est le bon moment pour effectuer vos brûlages ou vos feux de camp.
- **MODÉRÉ** : Faites uniquement des feux de petite dimension.
- **ÉLEVÉ** : N'allumez pas si la vitesse du vent est supérieure à 20 km/h et ne faites pas de brûlages.
- **TRÈS ÉLEVÉ** : Faites des feux seulement dans des installations munies d'un pare-étincelles réglementaire (ouvertures de moins d'un centimètre).
- **EXTRÊME** : Évitez de faire des feux.

Vous retrouverez l'indice du danger d'incendie sur la carte interactive de la SOPFEU et sur leur application mobile à l'adresse sopfeu.qc.ca/. La municipalité l'affiche également sur sa page Facebook.

L'EXTINCTEUR PORTATIF

Si l'avertisseur de fumée est le moyen le plus efficace pour nous sauver la vie, l'extincteur n'est pas à dédaigner : il peut s'avérer utile dans certaines situations. Si votre extincteur portatif date d'avant 1985, vous devez vous en débarrasser et vous en procurez un nouveau.

Comment le choisir

- Achetez un extincteur portatif portant le sceau d'homologation d'un organisme reconnu comme l'ULC (Laboratoires des assureurs du Canada).
- Choisissez un extincteur à poudre polyvalente A, B, C. Un tel appareil peut éteindre des feux :
  - de matériaux inflammables comme le bois, le papier et le tissu;
  - de liquides ou de gaz inflammables comme l'huile, l'essence, les solvants, la graisse et le beurre;
  - d'appareils électriques sous tension comme le câblage, le panneau électrique et les moteurs électriques.
- Il existe des extincteurs rechargeables et d'autres non dont la durée de vie est de 12 ans. Lorsque vous faites votre achat, vérifiez la date sous l'appareil.

Comment l'installer

- Installez-le à portée de main, mais hors de portée des enfants.
- Il ne doit jamais être déposé au sol.
- Il doit être installé sur un support prévu à cette fin, à au moins 10 cm (4 po) du sol et à un maximum de 1,5 mètre (5 pi)
- Si son poids excède 20 kg (45 lb), il peut être installé à 1 mètre (3 pi) du sol.
- N'y suspendez pas de vêtements ou autres objets.
- Assurez-vous que les directives de fonctionnement sur la plaque signalétique de l'appareil sont bien visibles.
- Ne retirez pas l'étiquette indiquant la date de la dernière inspection ou du dernier entretien.

Comment l'utiliser

- S'il y a un feu, faites d'abord évacuer le domicile.
- Utilisez-le seulement sur un petit feu ou un feu naissant, si la pièce n'est pas remplie de fumée.
- Assurez-vous d'abord d'être en sécurité.
- S'il y a du danger, ÉVACUEZ les lieux et composez le 9-1-1. Si vous sortez, ne retournez pas à l'intérieur.
- Pour utiliser l'extincteur :
  - Retirez l'extincteur de son support.
  - Soupesez l'extincteur pour vous assurer qu'il est plein et vérifiez si l'aiguille du manomètre est dans le vert.
  - Placez-vous entre le feu et une sortie, près de celle-ci.
  - Approchez-vous à deux ou trois mètres (sept à dix pieds) du feu.
  - Évitez d'être trop près du feu. Si le feu est à l'extérieur, placez-vous dos au vent.
  - Tirez la goupille en tournant et dégagez-la de son scellé au besoin.
  - Décollez le boyau du cylindre, s'il y en a un, et orientez-le vers la base des flammes en appuyant à fond sur le levier.
  - Faites des mouvements de gauche à droite à la base des flammes en couvrant la largeur du feu.
  - Ne vous arrêtez que lorsque les flammes sont toutes éteintes ou que l'extincteur est vide.
  - Évacuez les lieux si le feu ne s'éteint pas ou si la pièce se remplit de fumée.
  - Composez le 9-1-1 si personne ne l'a fait et attendez l'arrivée des pompiers.

- Si l'extincteur n'est pas rechargeable (usage unique), jetez-le après usage.
- S'il est rechargeable, faites-le remplir dès que possible.

Appelez les pompiers, même si le feu semble éteint. Il pourrait s'être propagé dans les murs ou dans la hotte du poêle.

URGENCES

9-1-1 Feu, ambulance, police
8-1-1 Info-Santé
5-1-1 Transport Québec pour les routes 340 et 325. Toute urgence ou plainte.
3-1-1 Appels urgents nécessitant une intervention municipale en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville , notamment : les entraves de la route, les voies de circulation endommagées et tout autre problème de nature urgente.
2-1-1 Informations sur les services communautaires

COMPORTEMENTS – COURTOISIE ET PARTAGE DE LA ROUTE ENTRE USAGERS DE LA ROUTE

Sur la route, ne pas respecter certaines règles élémentaires met directement en péril la sécurité des autres usagers de la route. Elles doivent être observées en tout temps. Être un bon conducteur, un bon piéton et un bon cycliste, ça s'apprend!

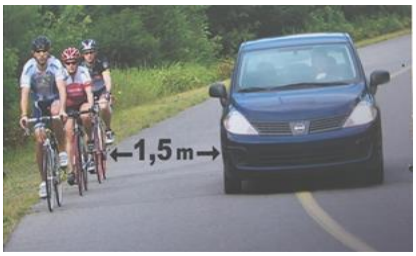

Principe de prudence

Tout usager de la route est tenu, surtout à l'égard de celui qui est plus vulnérable que lui, d'agir avec prudence et respect lorsqu'il circule sur un chemin public.

Le conducteur d'un véhicule routier est tenu de faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagers plus vulnérables, notamment les personnes à mobilité réduite, les piétons et les cyclistes.

Les usagers vulnérables, pour leur part, sont tenus d'adopter des comportements favorisant leur propre sécurité.

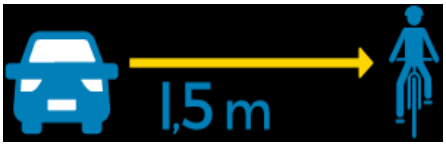

1,5 m sur les routes où la limite est de plus de 50 km/h

1m sur les routes où la limite est de 50 km/h ou moins

Afin de soutenir et aider nos citoyens dans une lutte Quotidienne en lien avec la santé respiratoire, voici ce qu'on peut faire :

- Sensibiliser les gens de votre entourage
- Déraciner cette herbe avant sa période de pollinisation (fin juillet, début août)
- Effectuer la coupe dans les terrains vagues et publics deux fois par année (mi-juillet et mi août)
- Effectuer la coupe sur le bord des fossés.

Du bac à la terre
Collecte des résidus alimentaires

COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES

- La collecte des résidus alimentaires débutera cet automne.
- Un bac brun de 45 litres pour l'extérieur et un petit bac de 7 litres pour la cuisine vous seront distribués.
- La distribution des bacs se fera dans la semaine du 24 au 28 septembre 2018.
- La collecte aura lieu à tous les lundis et débutera le 1er octobre 2018.

Chaque collecte des résidus alimentaires améliore l'empreinte écologique de la région, réduit l'émission des gaz à effet de serre et contribue à augmenter la qualité de vie pour tous

MESURES À METTRE EN PLACE PAR LES MUNICIPALITÉS D'ICI 2020

Réduction des déchets domestiques
- Réduire au maximum les déchets domestiques dans le bac à déchets (bac noir et/ou vert).
- Interdire de jeter avec les déchets des matières visées par un programme de récupération.

Matières recyclables
- Augmenter la quantité et la qualité des matières.
- Implanter des îlots de recyclage dans les lieux publics.
- S'assurer que les ICI (industries, commerces et institutions) valorisent leurs matières recyclables.

Résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et Résidus domestiques dangereux (RDD)
- Récupération des CRD et des RDD dans les Écocentres.
- Les CRD et les RDD ne sont plus acceptés dans le bac à déchets.

Écocentres
- Optimisation des matières acceptées.

Matières organiques – résidus verts
- Prioriser la valorisation sur les lieux des résidus verts provenant de la tonte de gazon, des plantes, des végétaux et des feuilles d'automne.
- Augmenter la collecte des branches.

Matières organiques - résidus alimentaires
- Implantation de la collecte des résidus alimentaires en 2018.
- Distribution des bacs bruns durant la semaine du 24 septembre 2018.
- Début de la collecte à tous les lundis à compter du 1er octobre 2018.

RÉduire, c'est agir !

Le succès de la mise en œuvre du PGMR implique la participation de toute la collectivité vers un but commun et la performance en gestion des matières découlera directement de l'implication, de la volonté et de la capacité du citoyen à poser le bon geste, **soit de déposer la matière au bon endroit :**

- la matière organique (résidus alimentaires) dans le futur bac brun,
- les encombrants déposés à côté du bac à chaque première collecte du mois,
- les matières recyclables dans le bac bleu,
- les retailles de gazon à laisser sur place (herbicyclage),
- les matières ayant une valeur de réemploi vers les recycleurs locaux,
- les résidus domestiques dangereux et les matériaux de construction aux écocentres.

En résumé, tout ce qui peut être récupéré ou qui demande des méthodes de dispositions particulières, doit sortir du bac de déchets domestiques.

La Municipalité encourage à maintenir et renforcir les bonnes habitudes déjà acquises, comme le recyclage, la collecte des branches et des feuilles d'automne. La mise en œuvre du PGMR exige des changements dans les habitudes de la population, comme le tri des matières organiques à leur domicile. La municipalité accompagnera ses citoyens vers ces changements.

TRUCS ET ASTUCES POUR MIEUX GÉRER NOS MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les 3 RV au quotidien

Dans l'optique de réduire significativement nos déchets, notre empreinte écologique, appliquons les 3 RV.

Réduisons notre consommation pour éviter de polluer. Exemple : évitons le gaspillage en achetant des produits dont nous avons réellement besoin.

Réutilisons ou donnons un bien au lieu de le jeter. Exemple : réutiliser les contenants de plastique ou de verre.

Recyclons les matières qui le sont au lieu de les jeter à la poubelle.

Valorisons nos matières organiques en compostant ou en faisant de l'herbicyclage.

QU'EST-CE QU'UN ÉCOCENTRE?

Un écocentre est un centre de récupération sécurisé qui permet aux citoyens de se départir de façon simple et efficace d'une multitude de matières résiduelles qui posent un risque pour l'environnement.

En favorisant la récupération et la valorisation, l'Écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges permet de donner une deuxième vie à une quantité importante de résidus.

MATIÈRES	RECYCLAGE, RÉCUPÉRATION ET VALORISATION
Bois	Mise en copeaux, valorisation énergétique, fabrication de contreplaqué
Béton, roc, etc.	Infrastructures routières
Métal	Recyclage en fonderies
Pneus	Tapis, rechapage, asphalte, poudrette de caoutchouc et valorisation énergétique
Appareils électroménagers	Enlèvement de CFC lorsqu'inutilisables
Produits électroniques	Récupération de halocarbures et recyclage du métal
Carton	Acheminement au centre de récupération des matières recyclables
Bardeaux d'asphalte	Valorisation énergétique

Apporter nos matières résiduelles à l'Écocentre, c'est poser un geste simple et logique pour réduire davantage notre empreinte écologique.

RÉSEAU DES
ÉCOCENTRES DE VAUDREUIL-SOULANGES

Retour à l'horaire d'été le 1er avril 2018

ÉCO CENTRE VAUDREUIL-SOULANGES

VAUDREUIL-DORION
LUN : FERMÉ
MAR - VEN : 8 H - 17 H
SAM - DIM : 9 H - 16 H
LOCALISATION
2800, rue Henry-Ford
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 0V8

SAINT-ZOTIQUE
LUN : FERMÉ
MAR - VEN : 8 H - 17 H
SAM - DIM : 9 H - 16 H
LOCALISATION
2050, rue Principale
Saint-Zotique (Québec) J0P 1Z0

DE L'ÎLE *
LUN - VEN : 13 H - 17 H
SAM : 9 H - 16 H
DIM : FERMÉ
LOCALISATION
750, boul. Olympique
Pincourt (Québec) J7W 7C8

RIGAUD *
LUN, JEU, VEN : 12 H - 17 H
MAR - MER : FERMÉ
SAM - DIM : 9 H - 16 H
LOCALISATION
32, rue de la Coopérative
Rigaud (Québec) J0P 1P0

MRC VAUDREUIL SOULANGES

* Veuillez prendre note que les heures d'ouverture ont été modifiées.

Pour connaître la liste des matières acceptées ou pour plus d'information, visitez le **mrcvs.ca/ecocentre** ou composez le **450 455-5434** pour joindre la ligne Info-Écocentre.

TRAVAUX DE RÉNOVATION, INSTALLATIONS DE PISCINE, TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Avec l'arrivée de la belle saison, vous planifiez peut-être des travaux de construction d'un garage ou d'un cabanon, des travaux de rénovations à votre résidence, de démolition ou l'installation d'une piscine.

Avant d'entreprendre des travaux, vous devez obtenir un permis de construction ou un certificat d'autorisation de la Municipalité, afin de vous assurer que vos projets respectent la règlementation municipale.

N'hésitez pas à communiquer avec l'inspecteur en urbanisme et en environnement, Joël-Désiré Kra, par téléphone au 450-269-2999 option 1 ou par courriel à l'adresse urbanisme-st-telesphore@xittel.ca.
Horaire de travail : mercredi et jeudi.

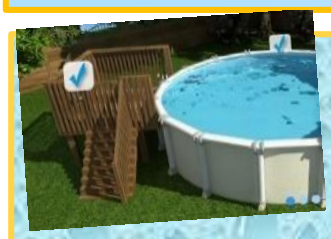

SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELLES

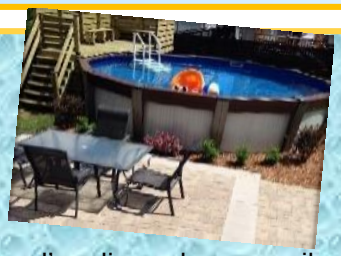

Il existe des moyens concrets pour éviter une noyade. Nous vous suggérons d'appliquer les conseils de sécurité qui suivent afin de rendre votre piscine sécuritaire.

Ne laissez JAMAIS un enfant sans surveillance. Vous vous absentez ne serait-ce qu'une minute pendant la baignade ? Confiez la surveillance des enfants à un autre adulte. La présence d'un téléphone sans fil près de la piscine vous évitera de quitter les lieux. Clôturez adéquatement votre piscine.

La plupart des noyades de jeunes enfants se produisent à leur domicile, en dehors des heures de baignade. Le Règlement sur la sécurité des piscine résidentielles vise principalement à contrôler l'accès aux piscines résidentielles. Il s'agit d'un élément déterminant pour prévenir les risques de noyade plus particulièrement chez les enfants âgés de moins de cinq ans. Cependant, les municipalités peuvent, si elles le veulent, adopter des normes plus sévères sur leur territoire. **Informez-vous auprès de la municipalité pour connaître la réglementation en vigueur.**

Les jouets et les accessoires aidant à flotter, ne représentent pas une mesure efficace de prévention des noyades chez les enfants. Seuls les gilets de sauvetage approuvés sont fiables. Attention, ces gilets ne remplacent pas la surveillance des parents.

Reconnaissez les signes de noyade. La noyade est l'état résultant de la pénétration de l'eau dans les voies respiratoires. Elle peut survenir en quelques secondes et dans quelques centimètres d'eau.

Apprenez les premiers secours et la réanimation cardiorespiratoire.

Établissez des règles pour votre piscine :

1. Ne pas autoriser la baignade sans la surveillance d'un adulte.
2. Ne pas permettre les plongeons si votre piscine n'est pas conçue à cette fin.
3. Ne laisser aucun jouet dans la piscine en dehors des heures de baignade.
4. Vérifier que les portes sont bien fermées et verrouillées en quittant la piscine.

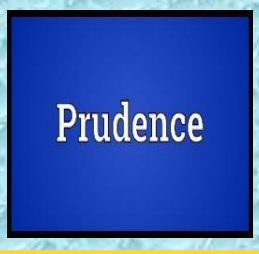

CALENDRIER MUNICIPAL
JUIN/JUILLET 2018

Séance du conseil
12 juillet 2018 19h30

Échéance de taxes
6 juillet 2018

Récupération	Collecte Déchets domestiques	Collecte Objets volumineux Encombrants	Bibliothèque Pétanque Soccer	Lave auto	Assemblée générale SHGNL	Échéance de taxes
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
10 JUIN	11	12 Conseil Municipal	13	14	15 Bureau ferme à midi	16
17	18	19	20	21	22 Bureau ferme à midi	23
24	25 **bureau fermé**	26	27	28	29 Bureau ferme à midi	30
1ER JUILLET	2 **bureau fermé**	3	4	5	6 Bureau ferme à midi	7
8	9	Conseil Municipal	11	12	13 Bureau ferme à midi	14
15	16	17	18	19	20 Bureau ferme à midi	21
22	23	24	25	26	27 Bureau ferme à midi	28